

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPÉCIALITÉ ETUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS ANNEXE 3/7

## ANNEXE IV RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		6						
Sous-épreuve E11 : Etude du comportement mécanique d'un système technique	U11	3	CCF		Ponctuel écrit et graphiqu e	3 h	CCF	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 Épreuve de technologie : Etude de produit industriel	U2	5	Ponct. écrit et graphi- que	5 h	Ponctuel écrit et graphi- que	5 h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Elaboration de documents techniques	U32	1	CCF		Ponctuel Pratique	4 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E33 : Définition de produit industriel	U33	2	CCF		Ponctuel Pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Réalisation d'un projet industriel en CAO	U34	4	CCF		Ponctuel Pratique et oral	10 h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	U35	1	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve E36 : Prévention-santé- environnement	U36	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h		
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E5 : Epreuve de Français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

Sous-épreuve E52 : histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) :								
- Langue vivante	UF1		Ponct. oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	Oral	20mn (1)

<sup>1)</sup> dont 5 minutes de préparation

<sup>2)</sup> La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.